

Risque de dérégulation ? La nouvelle convention pharmaceutique est le meilleur rempart pour défendre les officines

Paris, le 13 novembre 2017

En fin de semaine dernière, une réunion interministérielle s'est tenue pour évoquer la dérégulation de professions réglementées.

Avertie de cette réunion, l'USPO est intervenue immédiatement pour rappeler l'engagement de l'Etat, de l'Assurance maladie et de la profession, pour les trois années à venir, dans le cadre de la nouvelle convention pharmaceutique et de l'évolution du mode de rémunération des officines.

Le choix des officinaux est clair.

Cette réforme de la profession, signée en juillet 2017 par l'USPO, conforte notre rôle de professionnel de santé, renforce notre action dans la lutte contre le mésusage mais également en faveur de la prévention et du dépistage.

Elle nous permet de relever les nouveaux défis de l'organisation des systèmes de santé et **réduit la part commerciale de la rémunération des pharmacies au profit de rémunérations liées à l'acte de dispensation et à l'accompagnement du patient.**

La réglementation relative à nos conditions d'exercice n'est pas un frein pour faire évoluer notre profession et répondre aux différents besoins des patients. Elle **protège tous les patients et leur permet d'avoir un égal accès aux soins sur tout le territoire sans exclusion.**

Notre nouvelle convention est le meilleur argument contre les attaques répétées de la grande distribution et réfute une vision ultra libérale de la santé.

L'USPO reste toujours extrêmement vigilante et est en contact régulier avec les ministères pour défendre la profession et rappeler l'importance de la réforme qui vient d'être signée.

Gilles Bonnefond
Président